



Conseil d'établissement  
du  
**Mont-sur-Lausanne**



**Etablissement primaire  
et secondaire  
du Mont-sur-Lausanne**

Collège du Mottier B  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du mardi 20 janvier 2015**

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. André Guex	Représentant communal
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Ettore Morelli	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi Sepovic	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusés :	M. François Barrat	Représentant civil
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Jacques Marchand	Représentant communal

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 23 septembre 2014
- 2) Présentation du nouveau règlement de l'établissement
- 3) Communications de la Municipalité
- 4) Communications de la Direction
- 5) Divers et communications individuelles

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et demande à ajouter un point 4a à l'ordre du jour, « Attribution du 2<sup>ème</sup> ½ jour de congé ». Cette demande est acceptée.

La bienvenue est souhaitée à M. Ettore Morelli, nouveau directeur de la Maison d'enfants La Feuillère

#### **1. Approbation du PV du 23 septembre 2014**

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est donc accepté.

## 2. Présentation du nouveau règlement

Le règlement est lu article par article et M. Wolters éclaire les commissaires quant à leur questionnement.

La commission propose les modifications suivantes:

- Chapitre II - élèves / section II - fréquentation des cours  
Article 16<sup>7</sup> Absence aux cours : Sauf cas d'urgence et dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux ou administratifs sont pris en dehors des heures de cours.
- Chapitre III – vie de l'établissement / section I – conseil des élèves  
Article 21<sup>2</sup> But: Les élèves émettent des propositions ou élaborent des projets notamment dans les domaines culturels, sportifs ou intellectuels à l'intention de la Direction ou de la conférence des maîtres.
- Chapitre V – dispositions finales  
Article 31 devient Article 29

La commission valide à l'unanimité ce règlement avec les trois propositions de modifications citées.

Article 23<sup>1</sup> Mode d'élection: Discussion sur le nombre de délégués (un ou deux), Monsieur Wolters explique qu'il y a nécessité d'avoir un suppléant.

## 3. Communications de la Municipalité

La commune s'est équipée de 3 appareils de paiement pour le règlement des repas réfectoire.

Les changements d'horaire des bus scolaires effectués par Carpostal à la rentrée de janvier ont provoqués beaucoup de messages. Des modifications ont rapidement été apportées et un grand nombre de problèmes résolus en 3 jours.

L'inauguration du site du Mottier aura lieu les 1-2-3 octobre 2015. Un joli programme se met en place.

## 4. Communication de la Direction

A la rentrée d'août 2015, la dernière classe de 5P (actuelle 6P) des Martines aura déménagé au Mottier. Les classes seront réparties comme suit : 5-6P au Mottier B, 7P-8P-9S au Mottier D, 10S-11S au Mottier C.

Tous les élèves du Mont participeront à une Flashmob le mardi 28 avril ou vendredi 1er mai en cas de mauvais temps. Elle sera filmée et mise en ligne sur le site de l'école.

### 4.a Attribution du 2ème ½ jour de congé

Les enfants seront mis en congé le vendredi matin des Promotions. Cette ½ journée peut aussi être laissée à la discrétion de la Direction soit pour une journée pédagogique ou pour une demande particulière.

## 5. Divers et communications individuelles

Prochaines séances : **mardi 5 mai 2015** à 19h30, salle de travail de la médiathèque

**mardi 29 septembre 2015** à 19h30, salle de travail de la médiathèque

**mardi 8 décembre 2015** à 19h30, salle de travail de la médiathèque

M. Pascal Neyroud annonce son départ à la retraite, le mardi 5 mai 2015 sera sa dernière participation.

M. André Guex signale que la réfection du collège du Grand-Mont se fera sur 4 ans pour un budget de CHF 1'200'000.-. L'enveloppe du bâtiment sera isolée ce qui devrait améliorer de manière significative la qualité du chauffage.

La prochaine séance aura lieu le mardi 5 mai 2015 à 19h30, salle de travail de la médiathèque

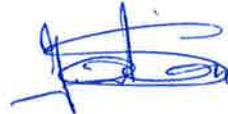
La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h15

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jatton